



20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
☎ 02.54.31.20.64
e.mail : cdsbouzanne@orange.fr

CONVOCATION

Conseil Communautaire

**Le Conseil Communautaire de la CDC du Val de Bouzanne se réunira
au Siège de la CDC**

le Mercredi 4 Avril 2018

à

18 h 30

Je vous remercie de bien vouloir y assister, meilleurs sentiments.

A Neuvy Saint Sépulchre, le 26 Mars 2018



**Le Président,
Guy GAUTRON**

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Présentation de l'analyse financière de la CDC du VAL de BOUZANNE par le POLE GESTION PUBLIQUE de la DDFIP,**
- 2 – Budget Principal – préparation et orientation budgétaire – durées d'amortissement**
- 3 – Examen de demande de subvention.**
- 4 – Signalétique touristique.**
- 5 – Budget Annexe « Ordures Ménagères » :**
 - a- Comptes administratif et de gestion 2017
 - b- Affectation des résultats
 - c- Note de présentation synthétique
 - d- Budget primitif 2018 et décisions annexes : réorganisation de la collecte sélective, création d'un emploi contractuel pour surcroît de travail, contrat barème « F » avec CITEO (compte rendu de la visite du responsable régional), contrats de reprise, avenant au contrat ECODDS, projet de modification du mode de collecte sélective (achat du matériel nécessaire, financement), préparation de l'extension des consignes (compte rendu des contacts pris).
- 6 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement : (recours à l'emploi occasionnel, avenant à la convention d'objectifs et de financement pour les mercredis/Petites Vacances/Vacances d'été, préparation de la rentrée 2018/2019)**

.../...

7 – Compétence GEMAPI : Bassin de l'Indre (Approbation du périmètre du futur syndicat et de ses statuts, Adhésion) – Bassin de La Bouzanne (Compte rendu des dernières réunions).

8 – Economie – préparation de la convention de partenariat avec la Région Centre Val de Loire – proposition du Conseil Départemental.

9 – Contrat Régional de Solidarité Territoriale – lettre d'accusé de réception de la Région Centre Val de Loire – Cadre d'intervention rénové.

10 – Petite Enfance : Règlements modifiés des 2 structures – Présentation d'un projet dans le cadre de l'Appel à projets 2018 de la CAF

11 – Publicité extérieure : Taxation – Règlements locaux de publicité intercommunaux.

12 – Contrat de Ruralité : compte rendu de la réunion en Sous-Préfecture – point sur les dossiers 2018.

13 – Compte rendu des décisions prises sur délégation.

14 – Informations diverses.

P-S : Dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, vous voudrez bien en informer le suppléant de votre Commune et lui transmettre cette convocation.